

45559 - Guérir à l'aide des plus beaux noms (de Dieu)

La question

Est-il permis d'utiliser les plus beaux noms pour soigner quelqu'un en disant (par exemple) : Yaa Bassire pour guérir un malade atteint aux yeux, etc. ?

La réponse détaillée

Louanges à Allah

L'usage des noms d'Allah Très Haut à des fins curatives est très répandue. Il a été distribué des feuilles contenant ces noms et dans lesquelles, à côté de chaque nom, est mentionné la maladie qu'il permet de soigner. Celui qui prétend avoir découvert ce type de traitement est le Docteur Ibrahim Karim, l'inventeur de la « **biogéométrie** ». Il prétend que les plus beaux noms d'Allah possèdent une puissance curative pour un très grand nombre de maladies. Grâce à l'application de différentes méthodes précises pour mesurer l'énergie contenue dans le corps humain, il aurait découvert que chacun des plus beaux noms d'Allah possède une puissance qui impulse le système immunitaire à fonctionner au maximum au niveau d'un organe déterminé. Il prétend encore que grâce à l'application de "la loi Renin" il a pu découvrir que le seul fait de répéter un des dits noms améliore la répartition de l'énergie vitale à l'intérieur du corps humain.

Au bout de trois années de recherche, il a présenté au public son invention sous la forme d'un tableau dans lequel il indique la maladie et le nom censé pouvoir la guérir.

Il a donné les exemples suivants :

« **as-sami'** » sert à restaurer l'équilibre de l'énergie .

« **ar-razzaq** » soigne l'estomac

« **al-djabbar** » traite la colonne vertébrale

« **ar-ra'ouf** » traite le gros intestin

« **an-naafi'** » traite les os

« **al-hayy** » traite les reins

« **al-badi'** » traite les cheveux

« **djalla djalaalouhou** » soigne la crache

« **an-nour, al-bassir , al-wahhab** » traitent les yeux.

Le traitement consiste à répéter le nom ou les noms sur l'organe correspondant pendant dix minutes.

Il prétend que l'aptitude à guérir s'amplifie si on récite les versets curatifs après avoir employé des formules de glorification contenant les plus beaux noms d'Allah. Les versets en question sont : « **Il guérit les poitrines de gens croyants** ».

« **C'est un remède pour le contenu des poitrines** »

« **C'est un remède pour les gens** ».

« **Nous avons révélé dans le Coran ce qui est un remède et une miséricorde** ».

« **Quand je tombe malade, c'est lui qui me guérit dis : il (le Coran) est un remède et une guide (indice de la bonne direction) pour ceux qui ont cru** ».

La réfutation (de ces prétentions).

1°) L'on soigne soit à l'aide de moyens tangibles, soit à l'aide de moyens religieux.

Les premiers moyens sont fondés sur l'expérience, et les seconds sont déterminés par la loi religieuse. Dans ce cas, celle-ci explique ce qu'il faut employer et comment le faire. La mention des plus beaux noms d'Allah est une pratique religieuse. Or ce chercheur n'a pas fourni un seul argument pour étayer la spécification de ces noms et la modalité de leur usage curatif et ce qu'ils sont censés pouvoir guérir. Aussi ne sont-il nullement des moyens religieux de soigner (

des maladies). Et il n'est pas permis d'éprouver l'efficacité (matérielle) des arguments religieux de cette manière vulgaire

Cheikh Ibn Outhaymine dit : « Sachez que le médicament est une cause pour la guérison et que c'est Allah qui en détermine les effets. Et n'est réellement cause que ce qu'Allah a rendu comme tel. Les choses dont Allah a fait des causes sont de deux catégories :

La première consiste dans la cause religieuse comme le Saint Coran et l'invocation. Car le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit à propos de la sourate al Fatiha: « **Comment avez-vous su qu'elle est un remède ?** » Et le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) soignait les malades par le recours à l'invocation. Grâce à celle-ci, Allah guérissait celui qu'il voulait guérir.

La deuxième catégorie consiste dans les moyens tangibles comme les médicaments concrets et bien connus par la voie de la religion comme le miel ou par l'expérience comme beaucoup de médicaments.

Ceux-ci doivent être d'une efficacité constatée et non imaginée ou supposée. Si leur efficacité s'est avérée concrètement, il est permis de les utiliser pour ce guérir avec la permission d'Allah Très Haut.

Quand il n'y a que des effets imaginaires qui permettent au malade d'avoir l'impression d'éprouver un réconfort psychologique et atténuent sa maladie et lui procurent la détente et éclipsent la maladie, il n'est pas permis de se fier à cet état ni de considérer ce qui ce produit comme une guérison. Car une telle attitude pousse l'homme à s'abandonner aux illusions et aux hallucinations. C'est pourquoi il a été interdit de porter des anneaux ou des fils ou d'autres objets (similaires) à des fins préventives ou curatives. Car ces objets ne constituent pas des moyens médicaux ou religieux de se soigner. Or ce que la religion et la médecine ne considèrent pas comme un moyen de se soigner ne doit pas être pris pour tel. En effet, agir ainsi revient à disputer Sa loyauté à Allah Très Haut, à Lui associer (d'autres) dans la mesure où on tente de Le supplanter dans l'établissement de liens entre causes et effets.

Cheikh Muhammadou ibn Abd al-Wahhab (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a consacré un chapitre à cette question dans son livre : at-Tawhid sous le titre : chapitre sur le Shirk consistant dans le port d'un anneau ou d'un fil ou d'autres objets similaires pour prévenir le malheur ou y mettre fin ».

Madjmou' Fatawa Cheikh Ibn Outhaymine, 1/ question N°49.

2°) Il a cité des " noms d'Allah Très Haut qu'il prétend être des noms qu'Allah S'est donné comme « **Djalla djalaalouhou** » et « **ar-Rashid** » et « **al-badi'** » et « **an-naafi** » et d'autres. Ce qui n'est pas exact. C'est même une preuve de l'ignorance de ce prétentieux. En outre, il y là la preuve de la nullité de la prétendue puissance générée selon ses allégations par des noms autres que les noms d'Allah Très Haut confirmées grâce à des arguments valables.

3°) Déterminer la modalité du traitement et le nom de chaque maladie à l'aide des noms authentiques d'Allah Très Haut constituent une manière de parler d'Allah sans connaissance.

Ce qui est interdit par Allah Très Haut et Transcendance en ces termes : « **Dis: "Mon Seigneur n'a interdit que les turpitudes (les grands péchés), tant apparentes que secrètes, de même que le péché, l' agression sans droit et d' associer à Allah ce dont Il n' a fait descendre aucune preuve, et de dire sur Allah ce que vous ne savez pas".** » (Coran , 7 : 33).

Cheikh Abd Rahman as-Saadi (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde explique l'expression « **et de dire sur Allah ce que vous ne savez pas** » en ces termes : « **dans Ses noms, attributs, actes et lois** » Voir Tafsir as-Saadi, p.250.

4°) Les ulémas membres de la Commission Permanente ont répondu à ce prétentieux et à ses déclarations quand la question leur a été posée et, après avoir effectué une étude, ils ont donné la réponse suivante : « Allah Très Haut dit : « **C' est à Allah qu' appartiennent les noms les plus beaux. Invoquez- Le par ces noms et laissez ceux qui profanent Ses noms: ils seront rétribués pour ce qu' ils ont fait.** » (Coran , 7 :180) et le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « **Certes, Allah possède 99 noms et celui qui les aura recensés entrera au Paradis** » Parmi ces noms figure le nom le plus important ; celui qui L'invoque par ce nom obtient exaucement et celui qui lui demande quelque chose à l'aide du même nom obtient

satisfaction. Seul Allah connaît le nombre de Ses noms qui sont tous très beaux. Il faut les affirmer et reconnaître la perfection, la majesté et la grandeur qu'ils traduisent. Et il est interdit de les altérer dans le sens d'une négation partielle ou totale consistant à exclure qu'ils puissent correspondre à des noms d'Allah et à les vider de leur contenu en fait d'attributs divins magnifiques.

Il existe une altération des noms d'Allah qui consiste dans une prétention formuler par le nommé Karim Sayyid et son fils dans un document distribué au public. Selon ses auteurs, les plus beaux noms d'Allah possède une puissance curative (applicable) à un nombre énorme de maladies et que, grâce l'emploi de méthodes précises, permettent de mesurer l'énergie contenue dans le corps humains,

il a découvert que chacun des plus beaux noms d'Allah possède une puissance qui impulse le système immunitaire à fonctionner au maximum au niveau d'un organe déterminé du corps et que le Docteur Ibrahima Karim a pu découvrir grâce à l'application de « **la loi Renin** » que le seul fait de mentionner un des plus beaux noms d'Allah améliore la répartition de l'énergie dans le corps humain ». Il dit : « **Il est bien connu que les Pharaons furent les premiers à avoir procédé à des études et établi des mesures relatives aux voies de circulations de l'énergie (vitale) dans le corps humain grâce au pendule pharaonique** » Et puis il reproduit un certain nombre des plus beaux noms d'Allah dans un tableau et prétend que chaque nom a une utilité pour le corps ou permet de soigner une espèce des maladies organiques. Il illustre ses propos grâce à un schéma du corps humain dont chaque organe porte un des noms d'Allah. Cette pratique est nulle puisqu'elle constitue une altération des noms d'Allah et les banalise. Or ce qui est recommandé à propos de ces noms c'est de les employer pour L'invoquer, conformément à Ses propos : « Invoquez-Le par eux (les noms). Ce qui est recommandé encore, c'est de reconnaître les grands attributs d'Allah qu'ils recèlent puisque chaque nom implique un attribut d'Allah Majestueux. Aussi n'est-il pas permis de les utiliser en dehors de l'invocation en l'absence d'un argument religieux. Toute personne qui prétend leur conférer une quelconque vertu curative ou autre sans un argument religieux ne ferait que parler d'Allah sans connaissance de cause. Or Allah Très Haut dit : « **Dis: "Mon Seigneur n' a interdit que les turpitudes (les grands péchés), tant apparentes que secrètes, de même que le péché, l'**

agression sans droit et d' associer à Allah ce dont Il n' a fait descendre aucune preuve, et de dire sur Allah ce que vous ne savez pas".» (Coran , 7:33)

Il faut détruire ce document. Et ses auteurs doivent se repentir devant Allah pour leurs actes pouvant affecter le dogme et les dispositions légales.

Allah est le garant de l'assistance. Allah le Saint Mieux